

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 17 Décembre 2025

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
12 décembre 2025

Transmission en Préfecture
19 décembre 2025

Date de publication
19 décembre 2025

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS (arrivée à 19h37) Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER (arrivée à 19h35) M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET (arrivé à 18h41), Mme Julie DELTOUR (arrivée à 18h35)

Procurations :

M. François DESPREZ à M. Paul BAERT
 Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER à M. Jean-Pierre ROCHE pour le début du conseil
 Mme Maria DA SILVA MARTINS à M. Bernard CHOCRAUX pour le début du conseil

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°53/2025	[MARCHÉS PUBLICS] Autorisation de signer une convention avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault établissant les modalités de financement d'aménagements de sécurité rue de la Ladrerie.
---	---

La Commune a décidé de procéder à l'aménagement d'une piste cyclable « rue de la Ladrerie ». Le coût global la réalisation de la piste, dont la commune assure la maîtrise d'ouvrage, s'élève à un montant de **76.316,60 € HT**.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre relative au schéma cyclable, la commune de Cappelle-en-Pévèle, bénéficiaire du projet, a décidé de participer au financement du projet mené par la Communauté de Communes Pévèle Carembault à hauteur de 50% :

Financiers	Montant du financement en HT	%
Commune de Cappelle-en-Pévèle	38 158, 30 €	50%
Pévèle Carembault	38 158, 30 €	50%
TOTAL	76.316,60 €	100%

Dans cette optique, la convention a pour objet d'une part d'identifier le projet concerné et de fixer les obligations des parties, d'autre part de définir le montant et les modalités de versement par la Commune de CAPPELLE-EN-PEVELE financement accordé à la Communauté de Communes, maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire, propose de signer la convention proposant la répartition financière ci-dessus.

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité (19 voix pour).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

